



Directeur de la publication: Philippe MIQUEL
ISSN 1276-6488 CPAPP 0511SO7828
imprimé par : FSU Landes
97, Place de la Caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan

Ensemble
LANDES



Déposé le 19 décembre 2012

Edito : Damien Delavoie Secrétaire départemental

Ce numéro d'Ensemble Landes est spécialement consacré aux congrès départemental et national. En effet ce dernier se tiendra du 11 au 15 février 2013 à Poitiers.

Il s'agit d'un rendez-vous essentiel de débat dans la vie de notre fédération. Il permettra de définir les priorités revendicatives de la FSU en vue de rassembler et d'agir. Cela est d'autant plus important que depuis notre dernier congrès le climat social s'est encore dégradé : attaques contre les services publics, réductions spectaculaires du nombre d'agents de l'État, recul de la protection sociale, atteintes aux libertés individuelles, au droit syndical, crise économique et sociale dont les conséquences en terme d'emploi sont très lourdes pour les citoyens. La FSU doit continuer à prendre toute sa place dans le débat public et impulser des campagnes et actions unitaires et revendicatives.

Le Congrès départemental de la FSU aura lieu les mercredi 23 et jeudi 24 janvier 2013 à Mont de Marsan. Celui-ci a pour objectif de faire le point sur l'activité départementale et de définir les positions qui seront défendues par les représentants du département au congrès national, à Poitiers, du 11 au 15 février 2013. Quatre thèmes y seront débattus. Les textes préparatoires ont été envoyés avec le Pour n°164, mais ils sont également consultables sur internet (<http://www.fsu.fr>). Ces textes sont importants car ce sont eux qui vont vous donner les orientations qui seront suivies par les militants des différentes instances de la FSU, en charge du fonctionnement et de l'action. Le bureau départemental de la FSU vous invite, comme chaque adhérent de la fédération, à participer et donner votre avis sur les choix syndicaux à venir.

**Participez
au 7ème congrès de la FSU des Landes,
un acte militant mais surtout démocratique !**

7ème Congrès de la FSU des Landes

**Mont de Marsan
23 et 24 janvier 2013**

Débats

Loi d'orientation :
le changement pour qui, pour quoi ?

Les services publics :
quelle richesse !

Syndicalisme :
où va la FSU ?



Un congrès pour quoi faire ?

Pour que notre fédération intègre, dans ses prises de positions, l'ensemble des sensibilités des différentes composantes de la FSU, participez au congrès de la FSU des Landes.

Le congrès est une étape importante dans la vie de notre fédération, c'est un lieu de débats, d'échanges et de prises de positions.

Ces positions sont ensuite défendues :

- dans les structures nationales : Conseil Supérieur de la Fonction Publique, Comité Économique et Sociale, Conseils Techniques Ministériels, Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Ministère de l'Éducation Nationale (CHSCT-MEN) ;
- dans les structures régionales : Conseil Technique Académique, Conseil Académique de l'Éducation Nationale, Comité Économique et Social Régional, CHSCTA ;
- dans les structures départementales : Conseil Technique Spécial Départemental, Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, CHSCTD dans les médias ;

- dans certaines associations : ATTAC, Forum Social Européen, Réseau Éducation Sans Frontière, Jeunesse Plein Air, ;
- dans les actions intersyndicales où la FSU recherche toujours le rassemblement du plus grand nombre.

Dans tous les domaines, il est important que chaque syndicat, chaque courant de pensée, chaque adhérent puisse exprimer son point de vue.

Chaque adhérent peut participer aux travaux du congrès !

c'est un droit que votre supérieur hiérarchique ne peut vous contester que par courrier et pour nécessité de service dûment argumentée (se référer à la demande d'autorisation d'absence et à la convocation dans ce bulletin).

Ne pas hésiter à contacter votre syndicat ou la FSU des Landes pour des problèmes d'autorisation d'absence.

Comment s'organise la FSU ? Pour quoi ? Avec qui ?

Chaque congrès est l'occasion pour notre fédération de renouveler sa direction syndicale. Lors de sa création en 1993, la FSU a fait le choix de se structurer sur la base de ses 3 composantes fondamentales : les syndicats nationaux (le métier), les sections départementales (le local) et les courants de pensée ou tendances. Chacune de ces composantes est donc représentée dans les instances de la fédération.

Pourquoi un tel système ?

La FSU se veut une organisation démocratique pluraliste, indépendante et unitaire, dans laquelle ce sont les syndiqué(e)s qui déterminent les orientations de leur fédération.

Les fondateurs de la FSU ont estimé que la meilleure méthode, pour que ces principes soient véritablement mis en œuvre, était de permettre à ceux qui le veulent de présenter des listes de candidats fondées sur une orientation syndicale. Ainsi chacun peut choisir en toute connaissance de cause pour qui il vote et toutes les grandes tendances du syndicalisme français peuvent

coexister dans la même organisation.

C'est là une des richesses de notre syndicalisme, c'est aussi ce qui en fait la force.

Bien entendu, ce système ne présente pas que des avantages : il existe une méconnaissance grandissante de ce que représente vraiment chaque tendance, certains avancent qu'il s'agit d'un outil de division des syndiqués qui donne lieu à des enjeux de pouvoir... Pour autant, même si le débat sur l'évolution de notre fédération doit avoir lieu, l'expérience montre que le système est efficace. Il a permis à la FSU, en quelques années, de devenir l'organisation la plus représentative de nos professions dans laquelle chacun peut trouver sa place.

**Nous comptons à nouveau sur chaque adhérent
pour faire vivre notre conception
de la démocratie syndicale.**

Résultats des votes de l'orientation fédérale

	Votants	Blancs/ nuls	Exprimés	Unité Action et sans tendances	initiative école émancipée	Émancipation	URIS	Front Unique
FSU nationale	40458 (23,72%)	1450	39004	28220 (72,35%)	6964 (17,85%)	1453 (3,73%)	1530 (3,92%)	837 (2,15%)
FSU 40	197 (19,33%)	11	186	138 (74,19%)	31 (16,67%)	6 (3,23%)	7 (3,76%)	4 (2,15%)

Le petit FSU non illustré

BDFN (Bureau Délibératif Fédéral National) : il se réunit entre 2 CDFN pour débattre des orientations et des décisions que doit prendre notre fédération.

CDFD (Conseil Délibératif Fédéral Départemental) : c'est l'organe délibératif de la section départementale en respectant les mandats nationaux de la fédération. Cette instance se renouvelle tous les 3 ans à l'issue du congrès. La moitié de ses membres est constituée des représentants des syndicats nationaux qui ont des syndiqués dans le département. L'autre moitié est élue par les syndiqués du département sur des listes lors du congrès départemental.

CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National) : c'est l'instance qui se réunit entre les congrès soit en moyenne deux fois par trimestre. Il délibère des orientations et des mandats de la fédération dans l'intervalle des congrès.

CFR (Conseil Fédéral régional) : il est chargé d'élaborer et de prendre les décisions concernant l'intervention et la représentation fédérale auprès des instances régionales. Son champ de compétence est limité aux questions qui relèvent des politiques régionales et il ne peut se substituer à une section départementale dans son champ de compétence ni à un syndicat national.

Congrès : ils ont lieu tous les 3 ans. Un texte fait l'objet d'une consultation individuelle des adhérents en préalable au congrès (rapport d'activité). Le vote se fait en même temps que le vote national d'orientation. Le congrès départemental a pour objectif de définir les positions qui seront défendues par les représentants du département au congrès national. Toute décision requiert une majorité de 70%.

Ensemble Landes : revue trimestrielle de la FSU des Landes.

FSU : Fédération Syndicale Unitaire créée en 1993 suite à la scission de la Fédération de l'Éducation Nationale.

Pour : revue de la FSU nationale.

Règle des 70% : toute décision requiert une majorité qualifiée de 70% et aucune tendance ni aucun syndicat ne peut disposer des 30% de sièges qui pourraient constituer une minorité de blocage.

Secrétariat général : c'est est une instance qui se compose d'une douzaine de personnes. Il entoure le secrétaire général et a la responsabilité de l'exécution des décisions. Le secrétaire général représente la FSU et a en charge la mise en œuvre de la politique définie par les instances.

Section Départementale : elle organise l'activité de la fédération dans le département et prend les décisions nécessaires. Elle met en œuvre les mandats nationaux. Elle est administrée par un CDFD qui choisit en son sein un secrétariat (Bureau Exécutif Fédéral Départemental) qui comprend au moins un secrétaire, 2 secrétaires adjoints et un trésorier.

Tendances (ou courants de pensée) : La FSU reconnaît le droit aux syndiqués qui le souhaitent à se rassembler en *courant de pensée* et de soumettre leur orientation au vote de l'ensemble des syndiqués. Un vote d'orientation est donc organisé avant chaque congrès. Pour y participer, il suffit de déposer une liste de noms accompagnée d'un texte d'orientation (profession de foi). Tous les syndiqués votent au suffrage direct. Ce vote détermine la représentativité et la place des courants de pensée dans les instances. Il est assorti, là aussi d'un système proportionnel dégressif, afin qu'aucun courant de pensée ne puisse détenir plus de 50% + 1 siège dans une instance ou dans un congrès.

Programme du congrès fédéral départemental des Landes

mercredi 23 janvier		jeudi 24 janvier	
9h - 9h30	Accueil des congressistes	9h - 9h30	Accueil des congressistes
9h30 - 11h00	- Rapport financier, - Résultats des votes, - Rapport d'activité,	9h30 - 11h00	Les services publics : quelle richesse !
11h00 - 12h30	Prises de paroles des organisations invitées et apéritif.	11h - 12h30	Syndicalisme : où va la FSU ?
12h30 - 14h	Repas	12h30 - 14h	Repas
14h - 16h	Loi d'orientation : le changement, pour qui, pour quoi ?	14h - 16h	- Compte rendu des débats et votes des motions, - Vote des modifications statutaires.
16h - 17h00	International, droits et libertés.	15h45 - 17h15	- Vote de la délégation au congrès national, - Vote de la liste unitaire du CDFD.



LA FONCTION PUBLIQUE :

UNE CHARGE ? NON, UNE CHANCE !

Chloé n'est pas un "poste". Elle exerce un métier. Qu'elle accueille, soigne, protège, enseigne, accompagne, organise, cherche, anime, gère, ou contrôle, ses compétences sont toujours mises au service du plus grand nombre. Chloé est agent de la Fonction Publique. Elle a des idées sur la manière de rendre sa contribution encore plus efficace.

Chloé n'est pas une charge, mais une chance pour la France.

A suivre sur : facebook.com/fiers.du.service.public



Le service public,
on l'aime, on le fait avancer !

Prenez la parole ! En répondant à notre questionnaire, vous apporterez en quelques minutes votre contribution. Elle est précieuse. Elle permettra à la FSU de porter encore plus haut et fort nos exigences pour faire avancer le service public et la Fonction publique ! Pour le remplir en ligne, rendez-vous sur www.fsu.fr.

Signer également la pétition « **Augmenter nos salaires : Une exigence sociale forte et légitime !** » :
<http://www.fsu.fr/petitions/>